



refus de payer les frais obsèques de mon père

Par **sbeaute**, le **12/10/2020 à 11:06**

bonjour ,

mon papa est décédé le 29 septembre 2020 , nous sommes 4 filles , il n'était plus marié depuis 30 ans a notre mère . Nous avons été obligées de vider l'appartement de notre père samedi dernier , nous avons récupéré chacune quelques souvenirs , mais les meubles ont été donnés à Emmaüs ! Aujourd'hui nous devons les frais obsèques 4933,40 Euros soit 1233,38 chacune , mes sœurs ont pu financièrement payer leur part moi je n'ai donné que 308,35 ne pouvant pas plus , ma situation financière avec mes 3 enfants et dont un enfant handicapé me le permet pas . Que faire ? à qui m'adresser ? puis je justifier mes difficultés et à qui . Sachant qu'il n'y a pas de notaire(elles refusent) sachant que mon père n'avait pas d'assurance obsèques , que nous sommes sans nouvelles des compléments de retraite , et surtout que je n'ai pas de liens avec mes sœurs et que je suis dans l'ignorance des faits (situation bancaire, assurances , ...) et que je n'habite pas dans le département , mais elles oui) !!!

Par **Visiteur**, le **12/10/2020 à 11:32**

Bonjour

La facture peut être présentée à la banque, qui prélève sur les avoirs, quand il y en a, jusqu'à 5000€.

Par **P.M.**, le **12/10/2020 à 15:18**

Bonjour,

Je vous propose [ce dossier...](#)